



DECISION N° 2026 – 7

Objet : Changement de durée d'une concession funéraire

Le Maire d'Hornaing,

Vu la délibération du 24 mai 2020 déléguant au Maire certains pouvoirs, notamment le point 8 relatif à la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Vu la demande de Madame LECLERCQ – MADEJ Fabienne qui a fait l'acquisition d'une concession de terrain le 19 janvier 2026 pour une durée de 50 ans dans le cimetière rue Gabriel Péri et sollicitent Monsieur le Maire pour modifier ladite concession pour une durée à perpétuité.

DECIDE

- de modifier l'acte de concession n°306 du 19 janvier 2026 de 50 ans à perpétuité
- d'approuver l'encaissement de 729 € correspondant à la différence entre les 2 tarifs :

1125 € (concession 3m² à perpétuité)

- 396 € (concession 3m² à 50 ans – déjà versés)

= 729 €

Fait à Hornaing, le 15 juin 2026

LE MAIRE,
Frédéric DELANNOY

